

COMPTE-RENDU DU CTL DU 21/06/2017

Assistait à ce CTL pour FO-DGFIP 79 : Olivier GARNIER

1) Pour Avis :

- approbation du PV du 24/01/2017 : PV approuvé à l'unanimité ;

- approbation du PV du 03/04/2017 (2ème convocation) : PV approuvé à l'unanimité

- mise en place du SPF-E : arrêté de désignation des services dont les comptables sont chargés d'établir les Avis de Mise en Recouvrement des droits et pénalités : les SIE dont dépendent les Pôles Enregistrement jusqu'au 31/08/2017 continueront de manière provisoire à recouvrer les créances du type pénalité d'assiette pour dépôt tardif, déchéance de régime de faveur, créances prises en charge avant le transfert... bien que les motivations soient à la charge du SPF-E ; cela durera jusqu'à ce que l'adaptation de Fidji soit effectuée.

S'agissant d'une mesure transitoire, et d'un point de l'ASR 2017 (Adaptation des Structures et du Réseau) contre lequel FO-DGFIP 79 s'était prononcé lors des CTL des 14 et 25/04/2016, FO-DGFIP 79 s'est abstenu lors du vote.

- fusion des secteurs d'assiette du SIP de Niort : à ce jour, le SIP de Niort reste le seul à disposer de deux secteurs d'assiette distincts. La répartition des charges entre ces deux secteurs est inégale, ainsi que celle des problématiques RH (absentéisme...). Cette fusion est présentée comme devant apporter de la souplesse en matière de RH (congrés etc...) et permettre d'homogénéiser les méthodes de travail. Ainsi, le SIP sera constitué à compter du 01/01/2018 d'un secteur d'assiette, d'un secteur foncier, d'un secteur recouvrement, d'une cellule accueil et d'un ORDOC, ce qui est supposé lui apporter efficacité et pérennité. De plus, une réflexion sera menée sur l'encadrement du SIP : avant, un B "pilote" son secteur d'assiette, composé de C ; désormais, il y a plusieurs B par secteur, et parfois plus de B que de C. Il se pourrait que chaque secteur, travaillant sur des missions définies, soit à l'avenir encadré par un A.

Ne pouvant ignorer que la fusion de deux à deux au 01/01/2015 des secteurs d'assiette du SIP de Niort prétendait déjà répondre aux mêmes problématiques (cf CR du CTL du 09/09/2014), et donc que cette réponse ne semble pas efficace, mais ne pouvant ignorer qu'aucune "remontée" négative de la part des agents concernés n'est parvenue aux OS ou à la Direction, FO-DGFIP 79 s'est abstenu lors du vote (à l'instar de ce qui avait été fait lors du CTL du 09/09/2014).

2) Pour information :

- réorganisation des services chargés des missions domaniales et de la PIE (Politique Immobilière de l'Etat) : l'objectif de la DGFIP par cette réorganisation est de mieux exercer les missions par la spécialisation. Pour le département, à compter du 01/09/2017, il n'y aura plus de responsable de la PIE (RPIE), la mission étant centralisée au niveau régional ; factuellement, cependant, il n'y aura pas de changement, dans la mesure où l'ancienne RPIE deviendra correspondant local! Il restera

localement un service de gestion domaniale (1A 2B) (les Pôles de gestion assurant le "back-office" (missions complexes, montages juridiques complexes), et les services régionaux de gestion l'analyse et la rédaction des actes). La mission d'évaluation sera transférée au pôle de Poitiers (transfert progressif durant l'été).

- présentation du projet ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public) : il s'agit de la dématérialisation des bulletins de paie de toute la Fonction Publique d'Etat, dans un premier temps, puis de la mise à disposition de fonctionnalités concernant la retraite. Pour les actifs, à terme, seront disponibles les bulletins de paie, les rappels et les attestations d'une part, et d'autre part un compte individuel, un simulateur de calcul et des documents relatif au droit à la retraite. Pour les retraités, les titres et bulletins de pension seront disponibles. Cet espace est encore en expérimentation, et devrait être opérationnel pour toute la DGFIP au 3ème trimestre 2017 (les bulletins de paie "papiers" seront encore disponibles, en parallèle, jusqu'à mi 2018)! L'assistance se fera via le dispositif d'AT (coordonnées sur les écrans d'ordinateur) ; une communication par mail à chaque agent sera faite avant la mise en place.

- formation professionnelle : bilan 2016 et plan local de formation (PLF) 2017 : au niveau des moyens de la FORPRO, il ne reste plus qu'une seule salle informatique dans le département, à Niort (celle de Bressuire n'existe plus, les matériels, "obsolètes" (?), ayant été retirés). Entre 2015 et 2016, le nombre de jours de stages a augmenté, tout comme celui des agents formés, ce qui fait que le nombre de jours moyens a baissé ; le taux d'accès aux stages après demande (lors de l'évaluation souvent) a aussi augmenté. Au niveau typologie, la mobilité fonctionnelle a concerné 10 agents en 2016, pour plus de 22 jours de stage par agent ; la formation initiale et la préparation aux concours se font de plus en plus hors département (écoles, regroupements de sessions etc), et c'est donc, logiquement, la formation continue qui représente la très grande majorité (environ 90%) des formations dispensées localement. La e-formation continue de se développer (à la fois pour des problématiques de moindres coûts, d'adéquation plus grande aux besoins et de souplesse (il n'y a plus, à ce propos, de salle et de micro dédiés, les agents les suivent exclusivement sur leur poste de travail). Le chef du PPR insiste sur le nombre et la qualité/compétence reconnue des équipes locales de formation (soit les formateurs issus des différents services) et les remercie, ainsi que leurs chefs de service, pour leur disponibilité. Le Président du CTL ajoute que cela doit être mis en valeur lors de l'entretien d'évaluation. Il évoque aussi les problématique d'absentéisme lors des formations (qu'il s'agisse de FORPRO ou de formation CHS-CT) : **lorsqu'on s'inscrit, on doit y aller** (qu'il s'agisse, respectivement, d'une obligation de service ou d'une obligation "morale" (le CHS-CT paie selon le nombre d'inscrits, pas de présents)). Le chef du PPR évoque enfin les "exclus de la formation" : avec les nouveaux critères (il suffit désormais de faire une demi-heure de e-formation dans l'année pour ne pas en faire partie!), il n'y a plus, au niveau du département que les agents BERKANY qui soient concernés... Mais à ce jour, il n'y a pas de solution pour eux!

- tableau de bord de veille sociale (TVBS) : le chef du PPR se félicite que l'absentéisme dû à la maladie stagne, voir diminue, mais aussi que la situation des structures de moins de 5 agents se soit améliorée au niveau de l'absentéisme en règle général. Il signale aussi une nette augmentation des fiches de signalement "RPS", sans doute liée à la communication de la Direction sur ce sujet. Les écarts restent importants et symptomatiques (les relevés sont semestriels, générant un contact avec le chef de service et l'agent pour tenter de trouver des solutions). A contrario, une extrême vigilance est de mise concernant les débits horaires ; s'agissant des deux mêmes agents de façon récurrente, pour lesquels des prélèvements sur congés ont déjà été faits, et n'étaient plus possibles, des sanctions pécuniaires ont été prises (prélèvements sur traitement).

- baromètre social de la DDFIP 79 : les documents fournis aux OS consistent en deux "tableaux", l'un fournissant des données brutes (les réponses des agents du département), l'autre une comparaison entre les réponses des agents du département, ceux de la DISO et les résultats

nationaux. En préalable, il faut noter que moins d'un agent sur deux a répondu au sondage (44%), soit sensiblement le même pourcentage qu'au niveau national (43%), pourcentage qui diminue à chaque fois... Serait-ce faute de voir les problèmes signalés année après année pris en compte?

La Direction souhaite se borner à comparer les résultats du département à ceux de la DISO (les résultats sont globalement meilleurs, liés peut-être à la "sociologie du département", et à la "pyramide des âges" ; en effet, le département des Deux-Sèvres est le plus jeune en moyenne de la Nouvelle Aquitaine), eux-mêmes plus négatifs que ceux du niveau national... Au final, les résultats du département sont même plus "positifs" que les résultats nationaux, spécifiquement au niveau des conditions de vie au travail, et de la maîtrise de l'environnement professionnel, mais plus "négatifs", pessimistes, au niveau de la confiance en l'avenir, du stress lié au travail, du temps pour accomplir son travail..., se replaçant sur ces "items" au niveau de l'inter-région. Il faut noter aussi, cette année encore, que les agents du département sont beaucoup plus négatifs dans leur réponses, même que ceux de la DISO, en ce qui concerne la priorisation des tâches etc... par les chefs de service.

Si les résultats comparés semblent moins négatifs ici qu'ailleurs, il faut quand même noter que les résultats "bruts" ne sont pas bien fameux quand même...

Disons que c'est globalement moins pire! La Direction en prend acte, et indique qu'elle porte un regard "intéressé et objectif" sur tout cela, dans le but d'élaborer un plan d'action "typé"...

Le Président ajoute qu'il faut redonner du sens à notre action, d'autant que nous disposons de pouvoirs exorbitants du droit commun ; il souhaite redonner une perspective sociale et professionnelle aux agents, et estime que le meilleur moyen est de continuer à réformer.

FO-DGFIP 79 ne peut s'empêcher d'émettre l'hypothèse que si on cessait de supprimer des emplois, de "dépoiler" les services pour mieux les fermer, les regrouper, les "pôliser" avec toujours moins d'emplois et de moyens, la confiance en l'avenir des agents, par exemple, serait sans doute bien meilleure!

Car les agents ont le sentiment que tout cet empilement de réformes que l'on n'attend même pas de voir aboutir pour en lancer de nouvelles n'a pour but que de pallier les suppressions d'emplois! Une pause à tout le moins serait la bienvenue, qui permettrait aux agents de déconnecter suppressions d'emplois et réformes : faisons des réformes, laissons-les aller à terme, tirons-en les conséquences, et après, on pourra voir les gains de productivité, et donc d'emplois qu'elles auront générés!

- DUERP-PAP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels - Plan d'Actions Prioritaires) : ces documents, mis à jour par le même groupe de travail que l'an dernier, ont été présentés au CHS-CT le 1er juin dernier ; ils n'identifient plus de "risque fort" (catégorie A), mais seulement des risques de catégories B et C. Les principaux risques identifiés sont les "exigences du travail", puis les diverses agressions et le risque routier ; le DDFiP se déclare très satisfait du travail accompli par le groupe de travail.

Le PAP 2017-2018 portera prioritairement sur l'accompagnement des agents dans la mobilité et la formation (admissibles ...), l'aide de tous les agents en difficulté (détection, réception des agents de retour d'un CLM ou d'un CLD, rencontre des agents en situation de handicap par le correspondant handicap, action vers les nouveaux arrivants (dont le rappel systématique des règles de déontologie, l'information sur les règles et la marche à suivre en cas d'incendie, d'accident etc...), les recrutements hors concours et locaux, accompagnement des agents "victimes" d'une restructuration et réception individuelle de chaque agent), la poursuite du développement d'une politique d'ouverture vers l'extérieur (entamée depuis plusieurs années) par l'apprentissage et le service civique, la mise en place d'un groupe de travail sur l'allègement des tâches, la proposition de la création d'une équipe CVT dédiée (2 agents)

3) Questions diverses

- SPF de Bressuire : le poste de comptable du SPF sera gelé à compter du départ en retraite de son

titulaire ; l'intérim sera assuré par le comptable du SPF de Niort jusqu'à la "fusion".

- bilan de la permanence de Moncoutant pendant la campagne IR : elle a été montée par deux contrôleurs du SIP de Bressuire, dans les locaux de la collectivité, avec une informatique sécurisée, au cours de 3 demi journées (26/04, 03/05, 10/05), la quatrième ayant été annulée ; seuls 70 usagers ont été reçus, le plus souvent pour des questions très simples, quelques questions sur les droits à crédits ou réductions d'impôts (avec en particulier la problématique de la déclaration 2042 RICI spécifique), et enfin sur les revenus fonciers, ou les travaux dans l'habitation principale. La directrice générale des services de la collectivité s'est déclarée satisfaite de l'accomplissement de la mission. Aucune indication en revanche n'est donnée sur la reconduction de la permanence lors de la prochaine campagne.

- projet de centre de contact à Niort : il est abandonné, la Direction ne disposant pas des infrastructures nécessaires, et l'attractivité du département étant mise en doute.

- transfert des locaux syndicaux : il est proposé de transférer le local de Niort dans un bureau vacant du 5ème étage de la tour avenue de Paris (le local actuel est pratiquement insalubre, et est nécessaire pour le stockage du matériel informatique).

Il est proposé de transférer le local de Bressuire dans un local actuellement occupé par le Pôle Enregistrement, et par conséquent bientôt vacant (le local actuel deviendra le local courrier, l'Inspection de l'Education Nationale occupant à compter de septembre l'actuel local courrier.

- point immobilier :

* Niort :

> regroupement des services de Direction rue Alsace-Lorraine et emménagement de la TPNSA rue de Strasbourg : l'appel d'offre visant au recrutement du maître d'oeuvre a été publié début mai ; les réponses ont été étudiées, et un cabinet d'architecte retenu. Il faut maintenant recruter les bureau d'étude et le coordonnateur SPS, puis les intervenants. La publication des marchés devrait intervenir à l'automne, les travaux démarrer d'ici la fin d'année pour s'achever (si tout va bien) à l'été 2018. C'est seulement après que la TPNSA sera transférée rue de Strasbourg.

> installation du SPF-E : les agents ont été consultés ; le service s'installera à l'emplacement occupé actuellement par le CDIF/PTGC ; il faudra reconfigurer l'espace, et en particulier, emettre à niveau les sols, dégradés. Eu égard aux coûts, il faudra passer par une procédure de marché public (pour la maîtrise d'oeuvre, il faudra soit négocier un avenant avec celui qui a été retenu pour les travaux évoqués plus haut, soit en recruter un autre) ; il n'y aura sans doute pas d'installation avant la fin de l'année : en conséquence, les SPF et l'Enregistrement restent sur leurs emplacements actuels (la capacité d'accueil est suffisante), soit sur des étages différents. Le PTGC et le PELP sont maintenus sur leur emplacement aussi, pour le moment ; le problème est l'accueil, qui se fera au 3ème étage.

* Bressuire :

les travaux de réinstallation de la trésorerie sont achevés (guichet-caisse, local coffre et bureaux).

L'aménagement des espaces libérés du rez-de-chaussée a débuté pour accueillir 5 personnes de l'IEN et 15 personnes du CIO. La "triple entrée" sera aménagée au cours de l'été.

Le parking sera réservé aux seuls personnels des Finances Publiques et Education Nationale ; le CHS-CT a accepté d'en financer la barrière (accès par badge). Le problème se situe au niveau de

l'accueil du public (il n'y a pas de parking public à proximité).

L'accueil du CFP de Bressuire sera équipé par deux personnes (du SIP), chargées de l'accueil généraliste et d'orientation.

La centrale d'alarme sera mise à niveau dans les prochains jours, permettant de sécuriser d'autres zones (modularité).

* Thouars :

L'aménagement du rez-de-chaussée est fait ; l'aménagement du 1er étage, devant aussi accueillir l'IEN (5 personnes), en cours actuellement, impacte le SIP (cloisonnement, achevé début juillet) ; le SIP est donc provisoirement installé en zone tampon, au rez-de-chaussée. Une fois les travaux achevés, les agents du SIP retrouveront leurs postes (dans la configuration qu'ils souhaitent conserver à ce jour, il pourrait y avoir un problème d'accès à la lumière naturelle).

L'IEN s'installera au mois de septembre ; elle aura un accueil autonome (via un visiophone).

Le reliquat de la trésorerie s'installera dans ce qui restera du 1er étage, actuellement constitué de bureaux : il faudra décroisonner, donc désamianter : le maître d'oeuvre est recruté ; il faut faire de même pour le bureau technique et le coordonnateur SPS ; les marchés seront publiés dans l'été. L'objectif est que les travaux soient terminés pour la fin d'année (le bail actuel de la trésorerie devrait être résilié pour novembre).

- accueil téléphonique pendant les heures de fermeture au public : il existe une circulaire sur l'accueil physique, mais pas sur l'accueil téléphonique ; il n'y a pas non plus d'information à ce sujet sur les différents référentiels. La charte "Marianne" impose de répondre en 10 sonneries, et de toutes façons, le "bon sens" impose de répondre, car la diminution de l'accueil physique est entre autre mise en place pour que les autres modes d'accès soient privilégiés. Cette conclusion reprend d'ailleurs les consignes données, déjà, lors des premières réductions d'horaires d'ouverture au public, il y a quelques années maintenant!

- trésorerie de Mauléon : la commune souhaite récupérer le local occupé par la trésorerie de manière à vendre l'immeuble entier (résiliation du bail dès le 1er juillet 2017) ; le poste du comptable, muté, sera gelé, et ne sera plus pourvu. Le comptable de Bressuire assurera l'intérim dès le début du mois d'août. A ce jour, il ne reste qu'un seul agent, et ne peut donc de toutes façons rester seule (sécurité etc). Dès son retour de congés, elle rejoindra les locaux de la trésorerie de Bressuire, de même que le siège du poste comptable (à noter : la DGFIP va participer à la création d'une maison de services publics à Mauléon... L'organisation reste à voir, mais on peut d'ores et déjà craindre des permanences!). En attendant, l'EDR sera sur place pour aider l'agent, qui trouvera ultérieurement à Bressuire l'appui technique dont elle pourra avoir besoin.

- problème de management à Bressuire : FO-DGFIP 79 évoque de la façon plus que doûteuse qu'ont eue des chefs de services du site de gérer et motiver la résolution du problème de sur-effectifs de l'un et de sous-effectifs de l'autre, en tentant de faire pression sur deux agents. La Direction a estimé cela particulièrement mal venu, d'autant que plusieurs de ses membres devaient se déplacer à Bressuire pour résoudre le problème!

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/079/>